

CIALE

\$ 5,000,000.00
\$ 5,500,000.00
\$ 45,219,000.00

son département
sieurs examinent
pôts.
unaires lors de sa
rs.

TE

a Nouveau-Brun-

es Bétail

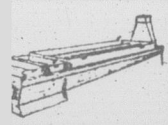
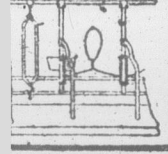
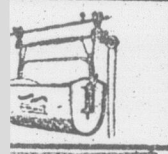
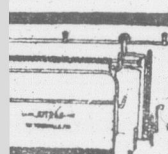
is médicinales
s 39 dernières
rveilleuse ex-
russi, chaque
ticle parfaite-
out ce qui est

ernational sont
tc., qui ont
ence dans la
qui ont une

les praticiens
ive, digne de
possédant de
coopérant pour
a plus grande

OD Co.

plus intéressantes
hases des soins et
atuitement, à tout



LIMITÉE

surplus de jeunes
s de la place pour
urquoi donc les

ADMINISTRATION ET PUBLICITÉ

Abonnement payable d'avance.

Canada— Excepté cité de Québec. \$1.00
Cité de Québec et pays étrangers. 1.50
Pour les Sociétaires de la Coopéra-
tive Fédérée de Québec et de la
Société des Jardiniers-Maraîchers 75c

Tarif des annonces 15c. la ligne. Annonces
classées 25 mots, 50 sous par insertion,
plus un sou par mot au-dessus au-dessous
de 25 mots, minimum, 50 sous.

Pour abonnement et annonces écrire au
"Bulletin de la Ferme", Limitée, 111 Côte
de la Montagne, (Édifice Morin) Québec.
Case postale 129.—Tél. 2-4297.

LE BULLETIN DE LA FERME

REVUE TECHNIQUE HEBDOMADAIRE

Consacrée au Service des Cultivateurs de Progrès

ADMINISTRATION ET RÉDACTION
111, CÔTE DE LA MONTAGNE,
QUÉBEC

ORGANE OFFICIEL DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC
et de la Société des Jardiniers-Maraîchers de la Province de Québec

RÉDACTION ET COLLABORATION

Cette revue est consacrée aux intérêts de
la ferme et du foyer rural.

Elle est rédigée par un comité de techni-
ciens et de praticiens agricoles, assistés
de collaborateurs occasionnels et de corres-
pondants de diverses institutions agricoles.
Toute collaboration est sujette au contrôle
du directeur.

La correspondance concernant la réda-
ction doit s'adresser au Directeur du "Bul-
letin de la Ferme", Case postale 326
Montréal.

VOLUME XV

LE 27 JANVIER 1927

Numéro 4

Page de la Coopérative Fédérée de Québec.

Assemblée générale des actionnaires de la Coopérative Fédérée de Québec

Avis est par les présentes donné que l'assemblée générale
annuelle des actionnaires de la Coopérative Fédérée de Québec
sera tenue à l'Hôtel de Ville, à Québec, le mardi, 15 février 1927,
à 9 heures du matin.

JOS.-N. BERNIER, secrétaire.

DIVIDENDE DE 6% POUR L'ANNEE 1926

A une réunion des directeurs de la Coopérative Fédérée
de Québec, tenue à Montréal, le 20 janvier courant, un divi-
dende de 6% a été déclaré, pour l'année 1926, et sera payable
le 15 février prochain.

Avis à nos Sociétaires

Nous prions tous nos sociétaires qui, à notre assemblée générale
de février, désiraient entretenir l'assemblée de sujets agricoles, inté-
ressant tout particulièrement les membres de la Coopérative Fédérée
de Québec, de bien vouloir en informer le président du Conseil Exécutif
M. J.-Arthur Piquet, avant le 8 février prochain, au bureau chef de la
Coopérative Fédérée, No 114, rue St-Paul-Est, à Montréal. Ils vou-
dront bien lui indiquer en quelques mots le sujet qu'ils désirent traiter.

Nous rappelons à ces sociétaires qu'ils devront être précis dans
leurs remarques et se borner à exposer leur sujet pendant dix ou douze
minutes tout au plus; dans la discussion qui pourra s'ensuivre, on leur
donnera la préséance.

Vu le temps limité de nos séances générales, il convient d'adopter
cette mesure et d'en tenir compte, afin qu'aucun sociétaire ne soit
froissé ni désappointé.

Désastre à éviter

Par suite de la mauvaise récolte de l'année dernière, l'avoine de se-
mence de bonne qualité est très rare. Importance de semer du bon
grain pour que la culture rapporte des profits. Qualité d'une
bonne avoine de semence. Installation modèle pour le nettoyage
de l'avoine à Sainte-Rosalie-Jonction.

Pour avoir une bonne récolte, il faut semer du bon grain.

L'emploi d'une avoine de semence de première qualité est donc
d'une importance primordiale. Et c'est une question à laquelle, dans
l'intérêt de la classe agricole de la province de Québec, nous apporte-
rons cette année plus d'attention que jamais, à cause de la rareté du
bon grain sur le marché.

L'année 1926 ne fut pas favorable à la culture de l'avoine.

Au printemps, le froid et les pluies retardèrent la préparation du
sol, les semailles se firent à peu près deux semaines plus tard que d'ha-
bitude; puis le soleil ne fut pas prodigué pour hâter la maturation;
ensuite, les pluies d'août et septembre, dans plusieurs districts de la
province de Québec, forcèrent les cultivateurs à faire la récolte dans
des conditions tellement mauvaises qu'à certains endroits le grain fail-
lit rester sur le champ.

Dans Ontario, ce ne fut guère mieux; la saison des semailles fut
beaucoup plus humide que par les années passées et, pendant les mois
d'août et septembre, il tomba près de neuf pouces et demi de pluie,
alors que la moyenne est environ cinq pouces. De sorte que nos voi-
sins ne paraissent pas avoir été beaucoup plus favorisés que nous par
la température.

Les rapports du ministère d'agriculture d'Ontario indiquent que
la récolte d'avoine fut environ 20% plus faible que celle de l'année
précédente et de qualité inférieure.

D'après les renseignements que nous avons, les provinces de
l'Ouest ont eu une petite récolte d'avoine et elles n'auront pas trop
d'avoine de semence pour leur propre besoin.

Comme on le voit, la bonne avoine de semence est d'une extrême
rareté. L'Ouest n'en a pas à revendre, et la majeure partie de ce qui
fut récolté l'an dernier, dans Québec et Ontario, ne peut servir qu'à
l'alimentation.

IMPORTANCE D'UNE BONNE SEMENCE

Il est donc évident qu'un très grand nombre de cultivateurs au-
ront besoin d'acheter de l'avoine de semence, s'ils ne veulent pas s'ex-
poser à compromettre leur récolte de l'automne prochain et à cultiver
à perte, étant donné qu'il n'est pas "payant" de confier au sol une
semence de mauvaise qualité.

Or, quelle sorte d'avoine doit-on semer pour avoir le plus de pro-
fit possible à la fin de l'année?

L'avoine de semence de qualité inférieure revient plus cher que
la bonne avoine. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil
sur la classification établie par la loi des semences de 1923, ou d'exami-
ner quelques échantillons d'avoine de chaque qualité. Ainsi, l'avoine
No 1 ne peut pas contenir plus qu'une graine de mauvaise herbe dan-
gereuse par livre, tandis que dans l'avoine classée No 3, on peut en
trouver jusqu'à 40 par livre, ce qui signifie que le cultivateur qui sème
de l'avoine No 3 ne doit pas être surpris s'il trouve dans sa récolte en-
viron 4,000 pieds de mauvaises herbes dangereuses par arpent; et
quand on sème de l'avoine qui n'est pas même classée on ne peut pas
s'attendre à des résultats moins désastreux.

Dans l'avoine No 1, le pourcentage de germination n'est pas infé-
rieur à 80, tandis qu'une avoine peut être classée No 3, pourvu que 65
pour cent des grains soient en état de lever. Que dire des qualités
inférieures qui ne contiennent pas même assez de bons grains pour
entrer dans la classe No 3.

Semer de l'avoine commune, c'est s'assurer une mauvaise récolte
et, par conséquent, gaspiller son temps et son argent.

Le tableau ci-après, dont la plupart des chiffres ont été puisés dans
un travail de M. Louis-Philippe Roy, ingénieur agricole, chef du ser-
vice de la grande culture, au ministère de l'agriculture de Québec,
montre clairement que la récolte donne un profit ou une perte, selon
que le rendement de la semence employée est plus ou moins élevé.

DIFFÉRENCE ENTRE LE BON GRAIN ET CELUI DE QUALITÉ MÉDIOCRE

UNE ACRE	Rendement de 50 minots à l'acre	Rendement de 50 minots à l'acre
Loyer du terrain (\$100 à 6%)	\$ 6.00	\$ 6.00
Labours	3.50	3.50
Hersages	1.75	1.75
Semences (3 minots)	2.25	3.00
Semis	.70	.70
Sarclage	.25	.25
Moisson	1.00	1.15
Ficelle d'engerbage	.50	.70
Charroiyage de la récolte	1.80	2.80
Battage	2.25	3.50
Engrais prélevé du sol	5.00	8.00
Coût total	\$25.00	\$31.35
Recettes: (60cts par minot de grain)	\$18.00	\$30.00
Paille à \$6.00 la tonne	6.00	7.50
Recettes totales	\$24.00	\$37.50
Profit ou perte	(Perte) \$1.00	(Profit) \$6.15

(Suite à la page 51)

27

27

27